

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Du 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 18h30, s'est réuni le Conseil Municipal en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. LAGUIONIE Joël, Maire.

Etaient Présents : LAGUIONIE Joël, GOLFIER DELAGE Sabine, GERVEAUX Francis, KOCHÉL Jean Marie, DEFILIPPI Pascal, PHILOTE Cécile, BARILLOT Céline, PEYRONET Sandrine, MAZEAU Patrick, DOMINGUEZ Marie-Karine.

Absente et excusée : PHILOTE Cécile pouvoir à GOLFIER DELAGE Sabine

Secrétaire de séance : DOMINGUEZ Marie Karine

En exercice : 10
Présents : 09
Pouvoirs : 01
Votants : 10

La séance du 10 avril 2024 est approuvée à l'unanimité

Ordre du jour :

Délibérations

Demandes de subventions :

1. Contrat de projets communaux, conseil départemental, travaux bâtiments communaux.
2. Fonds d'équipement, conseil Départemental, travaux chapelle.
3. Fonds de concours, grand Périgueux, bâtiments communaux.

Questions diverses

- Demande – Ets Rigoulet,
- Réfèrent frelon,
- Demande de subvention au titre des amendes de police,
- Info du CCF (les comités communaux feux et forêt).

1 – CONTRAT DE PROJETS COMMUNAUX - CONSEIL DEPARTEMENTAL - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Délibération 20240501

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL (Rue Jules Ferry), ATELIER, ECOLE

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis, pour l'ensemble des travaux énoncés ci-dessous, d'un montant hors taxe de : 16 849.00 €.

Il propose de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 15 % du montant des travaux HT, auprès du Conseil Départemental le cadre du Contrat de Projets Communaux,
- le solde sera autofinancé par les fonds propres de la commune.

	HT	CPC	Part commune
Logement de l'école et atelier : réfection des murs	11 589.00	1738.35	9 850.65
Ecole : réfection revêtement mural d'une classe	5 260.00	789.00	4471.00
	16 849.00	2527.35	14 321.65

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les devis, d'un montant de 16 849.00 € pour les travaux de réfection sur les bâtiments communaux,
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du Contrat de Projets Communaux, du Conseil Départemental
- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2 – FONDS D'EQUIPEMENT, CONSEIL DEPARTEMENTAL, TRAVAUX CHAPELLE

Délibération 20240502

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis, pour l'ensemble des achats énoncés ci-dessous, d'un montant hors taxe de : 6 719.00 €.

Il propose de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 15 % du montant des travaux HT, auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre de fonds d'équipement des communes,
- le solde sera autofinancé par les fonds propres de la commune.

	HT	Part/FEC	Part/commune
Chapelle : réfection mur de soutènement	5 394.00	809.10	4 584.90
Chapelle : sécurisation accès toiture	1 325.00	198.75	1 126.25
	6 719.00	1 007.85	5 711.15

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les devis, d'un montant de 6 719.00 € pour les travaux de sécurisation et de réfection sur la chapelle,
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du fonds départemental des communes, au Conseil Départemental de la Dordogne,
- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3 – FONDS DE CONCOURS, GRAND PERIGUEUX, BATIMENTS COMMUNAUX

Délibération 20240503

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis, pour l'ensemble des travaux énoncés ci-dessous, d'un montant hors taxe de : 23 568.00 €.

Il propose de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 49 % du montant des travaux HT, auprès de la CA du Grand Périgueux dans le cadre du fonds de concours,
- le solde sera autofinancé par les fonds propres de la commune.

	HT	CA Grand Périgueux	Part commune
Chapelle : réfection mur de soutènement	5 394.00	2 643.00	2 751.00
Chapelle : sécurisation accès toiture	1 325.00	649.00	676.00
Logement de l'école et atelier : réfection des murs	11 589.00	5679.00	5 910.00
Ecole : réfection revêtement mural d'une classe	5 260.00	2 577.00	2 683.00
	23 568.00	11 548.00	12 020.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les devis, d'un montant de 23 568.00 € pour les travaux de sécurisation et de réfection sur les bâtiments communaux,
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du fonds de concours de la CA du Grand Périgueux,
- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande – Ets Rigoulet,
Il a été demandé deux devis pour des colombariums
 - 3 cavurnes de 2 places.Nous sommes en attente devis columbarium et intervention dans cimetière.
- Réfèrent frelon, courrier du GP
Projet pour les printemps 2025 2026 pour signaler les nids de frelons asiatiques
- Demande de subvention au titre des amendes de police (HT) :
 - Travaux de terrassement, caniveau rue du château 4 089.00
 - Petits panneaux indicateurs d'extinction d'éclairage + billes de verre 859.60
 - Peinture route blanche 108.00
- Info du CCFE (les comités communaux feux et forêt).
C'est une info, il n'y a pas d'obligation, elle concerne la surveillance des massifs forestiers.
- Arrêt de bus : remise en état des zébras devant l'école pour l'arrêt de bus.

Total : 5 056.00

La séance est levée à 19h03